

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Membres en exercice	14
Membres présents	8
Pouvoirs	2
Votants	10
Date de convocation	2 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : CHABAUTY James, ROULAUD Jean-Jacques, BARREAUX Bernadette, COMTE Joël, RAINETEAU Jean, ALLEAU Patrick, MONTHEIL Catherine, MOURGUES Olivier

Excusés/absents : CAMUZET Stéphanie, FARQUE Christian, GIN Anne-Marie, SILVESTRE Alexandra, PINAUD Laurence, LAFONT Sandrine

Pouvoirs : CAMUZET Stéphanie a donné pouvoir à PINAUD Laurence, FARQUE Christian a donné pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques, GIN Anne-Marie a donné pouvoir à ALLEAU Patrick

Secrétaire : RAINETEAU Jean

Délibération n°01 – 08.04.2024 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 8 avril 2024, suite à un avancement de grade.

Arrivée de Mmes PINAUD et SILVESTRE (10 présents et 4 pouvoirs)

Délibération n°02 – 08.04.2024 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 **sans augmentation**, vote à l'unanimité :

	Taux votés 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	49,67 %	689 600	342 524
Taxe foncière non bâti	58,66 %	33 600	19 710
Taxe d'habitation	18,65%	122 100	22 771
Cotisation foncière des entreprises	20,28 %	49 300	9 998
Produit fiscal attendu			395 003

Délibération n°03 – 08.04.2024 : Cotisations (article 6281)

Vote à l'unanimité :

Association des maires (Charente)	200,00 €
AMF national	120,00 €
CAUE Charente	103,00 €
Office du tourisme Angoulême	113,00 €
Office du tourisme de Rouillac	80,00 €
Fondation du Patrimoine	200,00 €

Agence technique départementale (adhésion)	700,00 €
Agence technique départementale (voirie et RGPD/ appui adressage et Créa Data)	700,00 €
TED 16	60,00 €
CRCATB	380,00€

Délibération n°04 – 08.04.2024 : Subventions de fonctionnement aux groupements (art. 657358)

Vote à l'unanimité :

SIVOS Montignac-Marsac	53 000,00 €
SDEG16	7 124,00 €
Synd. Int. Refuge	700,00 €
Communauté de Communes Cœur de Charente/mutualisation chef de projet « Petites villes de demain »	1 524,00 €

Délibération n°05 – 08.04.2024 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres (art. 6574)

Vote à la majorité :

Amicale des Parents d'élèves Montignac-Marsac	500
Amicale Volontaires Don du sang	80
CJM Montignac	800
Comité d'Animations Culturelles et Equestres	500
Entente Sportive Montignac	400
FREDON	50
Ligue contre le cancer	100
Montignac Charente Loisirs	350
Agility Club des Vallées	100
Au fil du temps	100
EIDER	350
UDAF Lire et Faire lire	80
Société des Courses de Montignac	800
Association des commerçants et artisans de Montignac-Charente	200
Divers	590
TOTAL	5 000

Délibération n°6 – 08.04.2024 : Application de la fongibilité des crédits (2024)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

Arrivée de Mme LAFONT (11 présents et 3 pouvoirs)

Délibération n°07 – 08.04.2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 par le Conseil municipal

Vote à l'unanimité :

Section Fonctionnement : 980 000,00 euros
Section Investissement : 675 263,00 euros

Motion n°01 – 08.04.2024 : Motion contre la réduction des horaires d'ouverture de la brigade de gendarmerie de Montignac-Charente

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le mail reçu le 7 mars dernier, l'informant du projet mené par le Groupement de gendarmerie de la Charente, consistant à diminuer les horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie d'AIGRE et de MONTIGNAC. Si le projet est validé, le nombre de permanences passerait de quatre à deux demi-journées par semaine.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un courrier de réponse commun avec les maires de Saint-Amant-de-Boixe et de Vars s'opposant à cette « évolution » des horaires de permanence, a été transmis aux services de la gendarmerie nationale le 12 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- S'oppose à la réduction des horaires d'ouverture des brigades de gendarmerie de Montignac-Charente et Aigre, qui est une atteinte au maintien des services publics.
- Dit que cette réduction est une perte de proximité avec les élus et les habitants.
- Dit l'importance de la proximité d'intervention. En effet, les différents trafics qui s'étendent sur les zones rurales nécessitent une présence dissuasive et non un recroquevillement des forces de gendarmerie.
- Confirme être fortement attaché au lien qui unit nos communes à la Gendarmerie nationale, en particulier par les investissements réguliers réalisés par nos contribuables.
- doute que des permanences de deux demi-journées soient plus efficaces que des permanences de quatre demi-journées.
- Font part de leur inquiétude quant au devenir de nos brigades.
- Demande de mettre un terme à ce projet.
- Donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions et informations diverses

SIVOS : monsieur le maire annonce qu'il a démissionné de son poste de président du SIVOS. Lorsque la préfecture aura accusé réception de son courrier, il conviendra de nommer un nouveau titulaire et / ou suppléant.

Lire et faire lire : une habitante de la commune entre dans l'équipe des bénévoles.

Demandes d'occupation de la place du Docteur-Feuillet (restaurant Le Taillefer) :

1^{er} mai, 8 mai et 12 mai

Des élus vont se rendre sur place afin de prendre une décision.

La prochaine réunion 27 mai 2024 à 19h00.

Monsieur le maire lève la séance à 21h00.